

Près de 4,9 millions de personnes sont protégées par l'Assurance maladie-maternité de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, dont 2,3 millions d'assurés actifs.

La population protégée a progressé de 4,1 % en 2018, suivant la tendance des cotisants à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants (+4,7 %).

La part croissante des auto-entrepreneurs au sein de la population protégée du régime a sensiblement modifié les caractéristiques de cette population qui est devenue plus féminine, plus jeune et avec une plus forte représentation des professions libérales.

## CHIFFRES ESSENTIELS

**4,9 millions de personnes protégées au titre du risque maladie-maternité en 2018**

**42 %** de commerçants, **38 %** d'artisans, **20 %** de professions libérales

**70 %** d'assurés / **30 %** d'ayants droit

**59 %** d'hommes / **41 %** de femmes

**25 %** d'assurés auto-entrepreneurs

(**37 %** parmi les actifs)

Âge moyen **41,7** ans

En 2018, les artisans, commerçants et professions libérales (à l'exception des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés) sont obligatoirement affiliés à l'Assurance maladie de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants qui couvre les risques maladie (prestations en nature) et maternité. Leurs ayants droit y sont également rattachés dès lors que ceux-ci ne relèvent pas, à titre personnel, d'un autre régime. Sont ainsi couvertes en 2018, 4,9 millions de personnes dont 2,3 millions au titre du régime d'activité (y compris les retraités actifs), 0,7 million de pensionnés et 1,9 million au titre du régime de résidence (essentiellement des ayants droit).

### ■ LA POPULATION PROTÉGÉE PROGRESSE DE 4,1 % EN 2018

La population protégée au titre de l'Assurance maladie des travailleurs indépendants a progressé de 4,1 % en 2018. Cette progression dynamique, après le recul enregistré depuis 2015, résulte notamment de la croissance des cotisants (+4,7 %), en particulier celle des auto-entrepreneurs (+13,4 %).

### ■ LA POPULATION DES ASSURÉS ACTIFS AUGMENTE EN 2018 APRÈS AVOIR DÉCLINÉ DEPUIS 2015 TANDIS QUE CELLE DES PENSIONNÉS STAGNE

La population protégée au titre de l'activité a fortement progressé au cours des dix dernières années (+31 %) suite à la mise en place du statut de l'auto-entreprise en 2009 et à la forte augmentation des cotisants. Après une phase de forte montée en charge de 2009 à 2013 (+7,5 % par an sur la période), la population protégée a ensuite retrouvé un rythme de progression beaucoup plus modéré, voire en léger recul (-0,3 % en moyenne de 2012 à 2016) traduisant le ralentissement de la progression des cotisants auto-entrepreneurs.

Depuis, la population protégée a retrouvé son niveau de 2015, à la faveur de la dynamique récente des auto-entrepreneurs qui représentent désormais 37 % de la population protégée en 2018.

Les effectifs de pensionnés représentent 14 % de la population protégée et sont stables en 2018 (+0,2 %).

### ■ UNE RÉPARTITION ENTRE ASSURÉS ET AYANTS DROIT QUI RESTE CONSTANTE

La population protégée se compose à 70 % d'assurés (actifs, retraités, droits maintenus, conjoints collaborateurs) et à 30 % d'ayants droit. Cette répartition est stable depuis plus de 10 ans. Elle est identique quels que soient le groupe professionnel ou le statut de l'assuré vis-à-vis de l'auto-entreprise.

Tableau 1 : population protégée au titre du risque maladie-maternité, au 31 décembre 2018

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total*	Variation 2018/2017
Régime d'activité : actifs et retraités actifs	827 515	913 223	514 885	2 255 656	2,6 %
Pensionnés	285 855	302 721	67 816	666 494	0,2 %
Régime de résidence	713 632	784 887	399 901	1 938 161	7,3 %
Assurés	146 653	193 214	94 789	459 312	20,8 %
Ayants droit	566 979	591 673	305 112	1 478 849	3,7 %
S/total assurés	1 260 023	1 409 158	677 490	3 381 462	4,2 %
Total	1 827 002	2 000 831	982 602	4 860 311	4,1 %

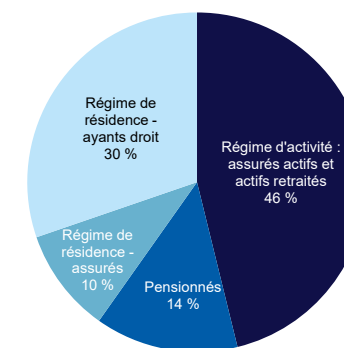
\*y compris indéterminés.

Note : les ayants droit regroupent encore des personnes majeures. Le changement de statut d'ayant droit en assuré des personnes majeures dans le cadre de la Puma s'effectue sur une période transitoire.

Champ : France entière.

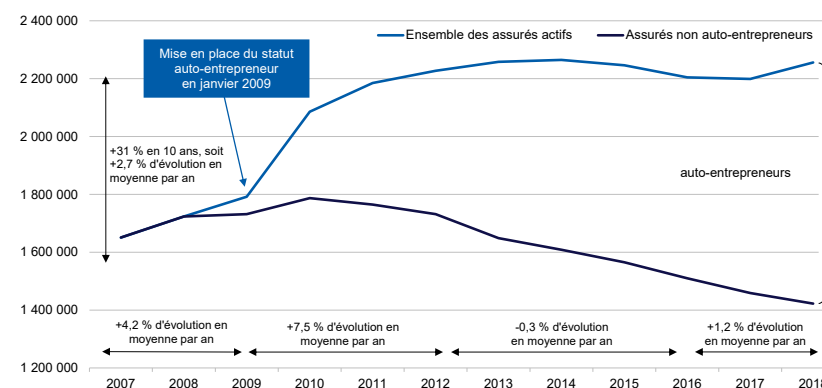
Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 1 : répartition de la population protégée selon le régime d'assurance au 31 décembre 2018



Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 2 : évolution des assurés actifs au titre du risque maladie-maternité selon le statut vis-à-vis de l'auto-entreprise de 2007 à 2018



Source : CNDSSSTI, 2019.

## ■ 25 % DES ASSURÉS PROTÉGÉS RELÈVENT DU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRISE

En 2018, on dénombre plus de 833 000 assurés sous le statut de l'auto-entreprise soit 25 % des assurés protégés et 37 % des assurés actifs protégés, ces effectifs ont fortement progressé en 2018, +12,7% après 6,5% en 2017.

## ■ UN POIDS PLUS FAIBLE DES PROFESSIONS LIBÉRALES DANS LA POPULATION PROTÉGÉE

Depuis 2018 la répartition par groupe professionnel est modifiée, suite au passage des professionnels libéraux non réglementés vers le groupe des commerçants. Ainsi le poids de ces derniers qui était auparavant similaire à celui des artisans devient le groupe le plus important, 42 %. Les artisans représentent 38 % et les professions libérales 20 %.

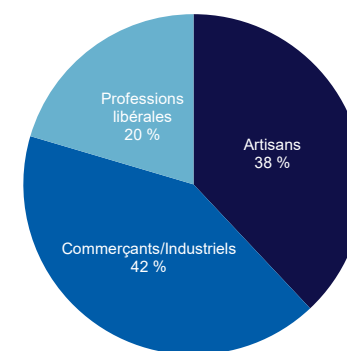
Alors que les professions libérales représentent 25 % des cotisants, elles ne pèsent que pour 20 % au sein de la population protégée. *A contrario* les artisans et commerçants apparaissent comme surreprésentés (respectivement 38 % et 42 %, contre 24 % et 41 %). Ces distorsions de structure s'expliquent par la répartition des prestataires et non prestataires santé qui diffère selon le groupe professionnel (davantage de non prestataires parmi les cotisants en profession libérale).

Depuis 2008, le développement de l'auto-entreprise qui s'est opéré de manière différente au sein de chaque catégorie socio-professionnelle a modifié la structure de la population protégée. La part des commerçants a structurellement diminué (42 % en 2018 contre 46 % en 2008) au profit de celle des professions libérales (20 % en 2018 contre 16 % en 2008). L'évolution récente de la réglementation sur les professions libérales prévoit, à compter de janvier 2018, que les professionnels libéraux sous le régime de l'auto-entreprise non réglementés et anciennement affilié à la CIPAV sont désormais cotisants au régime de retraite de droit commun des travailleurs indépendants en qualité de commerçants. Ceci a pour effet une diminution des effectifs cotisants et protégés dans le groupe des professions libérales, et atténue de ce fait la progression historique de ce groupe professionnel au sein de la population protégée (21 % en 2017). Le poids des commerçants protégés est symétriquement accru (40 % en 2017).

## ■ DE PLUS EN PLUS DE FEMMES ASSURÉES EN PROPRE GRÂCE AU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRISE

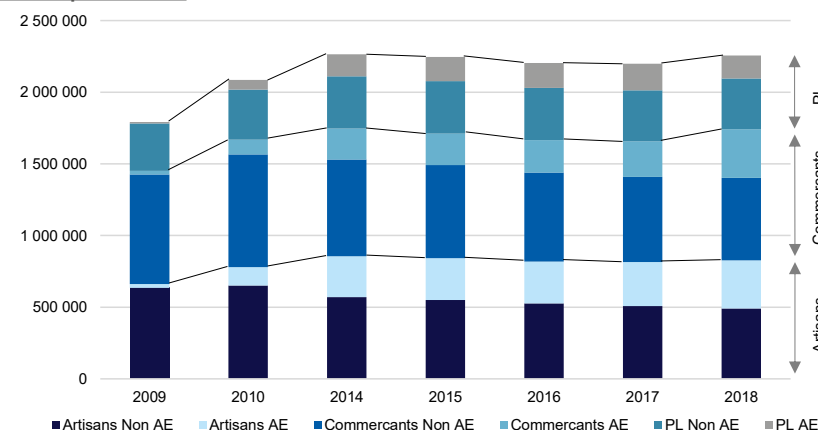
En 2018, la population protégée est composée de 59 % d'hommes et de 41 % de femmes. Ces proportions sont globalement stables par rapport à 2008, mais reflètent une répartition différente selon le statut d'assuré ou d'ayant droit. Ainsi, les femmes assurées sont relativement plus nombreuses en 2018 qu'en 2008 (soit 34 % versus 31 %), cette proportion monte à 38 % pour les assurées auto-entrepreneurs. Par ailleurs elles sont relativement plus souvent en auto-entreprise que les hommes (respectivement 29 % et 24 %).

Graphique 3 : répartition de la population protégée selon le groupe professionnel au 31 décembre 2018



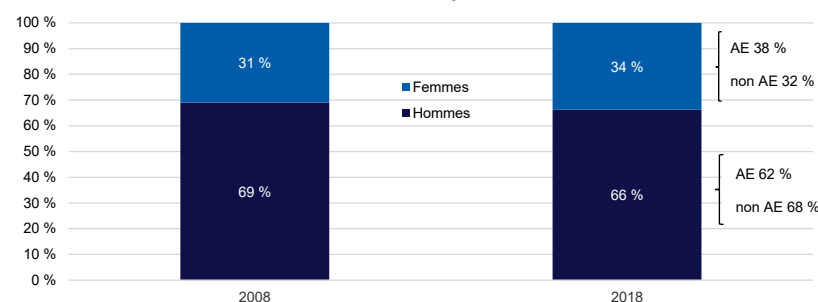
Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 4 : répartition des assurés actifs par catégorie socio-professionnelle vis-à-vis de l'auto-entreprise (AE)



Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 5 : répartition de la population protégée (assurés) au titre du risque maladie-maternité selon le sexe et le statut vis-à-vis de l'auto-entreprise (AE) en 2008 et 2018



Champ : population protégée au titre du régime d'activité.  
Source : CNDSSSTI, 2019.

## ■ UN RAJEUNISSEMENT DES ASSURÉS EN LIEN AVEC L'ESSOR DE L'AUTO-ENTREPRISE

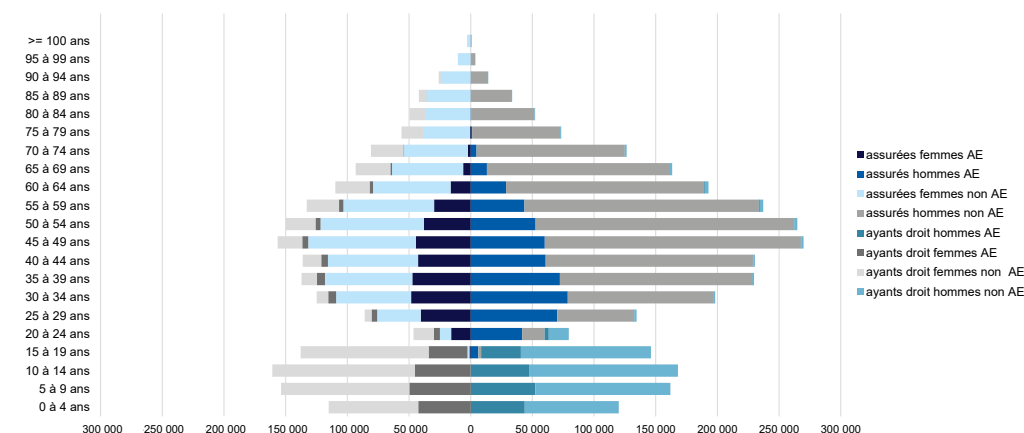
En 2018, l'âge moyen de la population protégée (assurés et ayants-droit) s'établit à 41,7 ans (42,5 ans pour les hommes et 40,6 ans pour les femmes) en baisse par rapport à 2017 (43,3 ans). Depuis la mise en place du statut de l'auto-entreprise en 2009, la population protégée s'est rajeunie, les bénéficiaires de ce statut étant en moyenne plus jeunes. En 2018, ils ont en moyenne 32,7 ans (33,3 ans pour les hommes et 31,9 ans pour les femmes) soit 12 ans de moins que l'âge moyen des non auto-entrepreneurs (44,9 ans).

## ■ LES AYANTS DROIT SONT EN MAJORITÉ DES ENFANTS

La population des ayants droit est constituée principalement par les enfants des assurés (77 %), et pour 23 % par les conjoints. En conséquence, la population des ayants droit est relativement jeune, âgée de 19,4 ans en moyenne. Parmi les plus de 20 ans, les femmes sont surreprésentées (87 %) du fait de leur part relativement plus importante aux âges avancés.

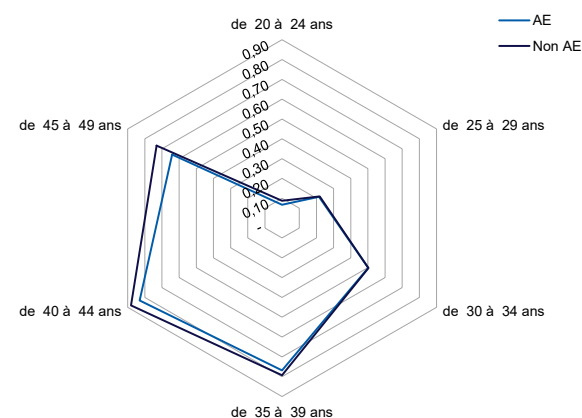
Le nombre moyen d'ayant droit par assuré diffère peu selon le statut de l'entreprise : 0,46 pour les auto-entrepreneurs et 0,43 pour les non auto-entrepreneurs. Cependant, plus l'assuré est âgé et plus l'écart entre les deux populations se creuse : entre 20 et 24 ans, les assurés auto-entrepreneurs et non auto-entrepreneurs ont 0,1 ayant droit en moyenne. Entre 45 et 49 ans, ces assurés ont respectivement 0,64 et 0,73 ayant droit.

Graphique 6 : population protégée au 31 décembre 2018, par sexe, classe d'âge et statut vis-à-vis de l'auto-entreprise (AE)



Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 7 : nombre moyen d'ayants droit par assuré au 31 décembre 2018, par classe d'âge et statut vis-à-vis de l'auto-entreprise (AE)



Note : les ayants droit regroupent encore des personnes majeures. Le changement de statut d'ayant-droit en assuré des personnes majeures dans le cadre de la Puma s'effectue sur une période transitoire.

Source : CNDSSSTI, 2019.